

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 octobre 2026

Chaque année, 40 000 familles bénéficient de l'aide et l'accompagnement à domicile soutenue par les Caf

Lors d'une naissance, une séparation, une maladie, un déménagement, les parents peuvent avoir besoin d'un coup de main ponctuel à la maison pour trouver leurs marques. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile, soutenues par les Caf, peuvent être une solution. Qui peut la demander ? Quelles sont les démarches ? Toutes les informations sont sur caf.fr : [Parents : tout savoir sur l'aide et l'accompagnement à domicile !](#)

Qui peut en bénéficier ?

Lorsqu'un enfant arrive dans la famille ou que celle-ci connaît une séparation, une maladie, un décès ou une recomposition familiale, par exemple, l'aide et l'accompagnement à domicile peut être proposée. Son objectif : faire intervenir des professionnels à domicile pour aider les parents auprès de leurs enfants ou pour faciliter certaines tâches matérielles, pour une durée ponctuelle.

Les familles qui peuvent en bénéficier ont au moins un enfant à charge de moins de 18 ans, ou attendent leur premier enfant, à naître ou adopté.

Quelles sont les démarches ?

Après une demande déposée auprès d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile conventionné par la Caf, puis une évaluation des besoins, les modalités de l'intervention sont définies entre la famille et le service d'aide à domicile.

Les Caf prennent en charge une partie du coût horaire dont le reste à charge pour les familles est adapté à leurs revenus : il peut varier entre 0,13€/h à 11,88€/h selon le quotient familial.

S'informer sur les services et aides des Caf

Pour connaître le service d'aide et d'accompagnement à domicile proche de chez soi, toute l'information est sur le site des Caf, sur la page dédiée [Parents : tout savoir sur l'aide et l'accompagnement à domicile !](#) et les pages locales de la Caf de son département.

Retrouvez le [témoignage de Jessica](#), dont la famille a bénéficié de l'aide et l'accompagnement à domicile, lors de la naissance prématurée de ses jumeaux.

Des contenus pratiques et des témoignages sont également proposés sur les comptes des réseaux sociaux de la Caf, Instagram et Facebook, dans le magazine Vies de famille, et le podcast Eclaircies.

“



Quand une famille est fragilisée, l'aide à domicile financée par les Caf apporte un soutien concret pour traverser cette période et préserver le bien-être des familles.



Constance Bensussan
Directrice générale de la Cnaf



Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)



La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,6 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.